

**Le Certificat Complémentaire « Direction d'un ACM » est une formation en alternance qui vise à compléter la formation des professionnels souhaitant diriger des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).**

**DATE : DU 27/03/23 AU 03/11/23**



### PUBLIC CONCERNE PAR LA FORMATION

Cette formation se destine plus particulièrement aux professionnels diplômés ou en cours de formation des BPJEPS autres que Loisirs Tous Publics.

Elle s'adresse donc aux titulaires des :

- BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- BPJEPS Animation Sociale
- BPJEPS Animation Culturelle
- BEES sous certaines conditions
- BEATEP autre qu'Activité Sociale et Vie Locale
- DEJEPS et DESJEPS

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer les stagiaires à l'exercice de leurs fonctions de direction en ACM :

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre
- Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique
- Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique en tant que de besoin
- Etre amené à diriger d'autres personnels
- Intervenir au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service...)
- Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités
- Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM
- Gérer le suivi de la vie quotidienne
- Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

### LE RYTHME DE FORMATION

#### Les cours théoriques et pratiques :

3 semaines complètes de cours théoriques  
Durée totale en organisme de formation : 105 heures

#### Les stages pratiques :

Ils s'effectuent dans un accueil collectif de mineurs déclaré.  
Durée totale en structure de stage : 18 jours minimums consécutifs ou non.



**Formation accessible pour les personnes en situation de handicap. Merci de prendre contact avec la référente handicap du CDOS 47 – Aude BERARD**

**05 53 48 32 50 / [formations.cdos47@franceolympique.com](mailto:formations.cdos47@franceolympique.com)**

## EXIGENCES PREALABLES EN L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences suivantes ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation :

- Être titulaire de l'une des formations relatives au secourisme suivantes en cours de validité : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2, SST
- Être admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du BPJEPS, du DEJEPS ou du DESJEPS
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueils.

## MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Satisfaire aux exigences préalables ci-dessus.
- Retourner le dossier d'inscription complet par mail  
➔ [formations.cdos47@franceolympique.com](mailto:formations.cdos47@franceolympique.com)

**Une fois la complétude du dossier vérifiée, votre entrée ou non en formation vous est signifiée 1 semaine avant le début de la formation.**

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation formative tout au long de la formation
- Le (la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles. Il/elle transmet un document écrit d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs. Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le (la) candidat(e). L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le (la) candidat(e) a confectionné et son analyse de pratiques d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs.

### Nombre de participant

De 8 à 18 personnes

### Durée

105 h en organisme de formation  
18 jours minimum en structure de stage

### Prix

Frais d'inscription : 40€  
Frais pédagogique : 966 €

### Inscription

Avant le 06/03/2023

### Regroupement 1

27/03/23 > 31/03/23  
Durée 35h00

### Regroupement 2

22/05/23 > 26/05/23  
Durée 35h00

### Regroupement 3

04/09/23 > 06/09/23  
Durée 21h00

### Regroupement 4

14/09/23 > 15/09/23  
Durée 14h00

### Période de stage

18 jours mini de stage de DIRECTION

### Certification

09 et 10 Octobre 2023



## INFOS COMPLEMENTAIRE

☎ 05-53-48-32-50

✉ [formations.cdos47@franceolympique.com](mailto:formations.cdos47@franceolympique.com)

🌐 [www.cdos47.org](http://www.cdos47.org)

## LES PLUS DE LA FORMATION

Une formation en alternance  
Permits de diriger des accueils collectifs de mineurs  
Développement d'un réseau professionnel  
Formation en partenariat avec l'IFAC Gascogne Guyenne